REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N 99-001 du 08 Janvier 1999

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCH ANE ***, Ministre des Finances de l'intérim de Madame Ramatou BABA-MOUSSA , Ministre de la Protection Sociale et de la Condition Féminine pour compter du 09 Janvier 1999***

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE , CHEF DE L'ETAT , CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement .

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 09 Janvier 1999 , Monsieur **Abdoulaye BIO-TCHANE** , Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de la Protection Sociale et de la Condition Féminine pendant l'absence de Madame **Ramatou BABA-MOUSSA .**

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à Cotonou , le 08 Janvier 1999

Par le Président de la République ,
Chef de l'Etat ,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MPSCF – MF 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.